

Conduite à tenir en cas de forte chaleur ou de canicule

Qui est concerné :

Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.

Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées.

Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur.

Veillez aussi sur les enfants.

Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Quel comportement adopter :

En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.

Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.

Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez les dans un endroit frais.

Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.

Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour.

Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.

Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau, personnes âgées : buvez 1,5 litre d'eau par jour et mangez normalement.

Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (de 11h à 21h).

Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.

Limitez vos activités physiques.

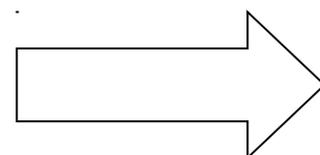
Pour en savoir plus, consultez le site <http://www.sante.gouv.fr/>.

Recensement des personnes vulnérables

Afin de prévenir les risques liés aux aléas climatiques, le Plan National Canicule du 5 mai 2004 prévoit le recensement au niveau communal des personnes vulnérables.

Les personnes concernées sont toutes les personnes répondant aux critères suivants :

- **personnes âgées de 65 ans et plus,**
- **personnes âgées de 60 ans reconnues inaptes au travail,**
- **personnes handicapées.**



LACAVE INFORMATION - Mai 2019

La démarche d'inscription est volontaire et faite, par chaque personne répondant aux critères ci-dessus, ou par son représentant :

- à la mairie pendant les heures de permanences,
- par courrier,
- par téléphone,

pour vous aider un formulaire est également disponible en mairie.

Un registre sera tenu, en mairie, afin de pouvoir vous informer des dangers que pourraient vous faire courir une nouvelle canicule ou toute autre crise sanitaire.

Fête de Lacave 5, 6, 7 et 8 juillet

Vendredi 5 juillet	19 h 30	Repas lacavois (adultes 18 €, gratuit jusqu'à 10 ans)
		Soirée animée par KING MUSIC
Samedi 6 juillet	15 h 00	Concours de pétanque en triplettes Concours de BEER PONG
	20 h 00	Apéritif dînatoire (Paella)
	23 h 00	Concert de KIMBALA
	00 h 30	Soirée animée par LE DECIBEL
Dimanche 7 juillet	11 h 00	Messe et dépôt de gerbe au Monument aux Morts (*)
	12 h 00	Apéritif concert LES FESTAYRES
	22 h 00	INSTRUMENTAL MUSETTE
Lundi 8 juillet	15 h 00	Concours de pétanque en doublette

* horaire de la messe confirmé à 11 h

Collecte des objets encombrants

Aucun dépôt ne doit être fait sans déclaration préalable en mairie. Vous devez informer la Mairie, **avant le jeudi précédent la collecte.**

Prochaines collectes : 10 septembre – 5 novembre.

Les objets encombrants sont les déchets volumineux (électroménagers, meubles..) qui ne rentrent pas dans le coffre d'une voiture.

Les appareils hifi, fer à repasser et petit mobilier... ne seront pas collectés, apportez les dans les déchetteries les plus proches :

Mercenac du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 : 06.26.83.82.22

Saint-Girons du lundi au samedi de 8h au 18h : 05.61.66.69.66

Permanences Mairie

La mairie sera fermée le lundi 8 juillet 2019.